

Aspects dynamiques du marché du travail au Québec

Paul-Martel Roy

Volume 45, numéro 2, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/050583ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/050583ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Utilisant les données d'une enquête spéciale de Statistique Canada, l'auteur examine d'abord la dynamique du marché du travail au Québec comparativement à celle du Canada et de l'Ontario. Il étudie ensuite la situation spécifique au Québec en se concentrant sur les travailleurs déplacés et recyclés.

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, P.-M. (1990). Aspects dynamiques du marché du travail au Québec. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 45(2), 283–299.
<https://doi.org/10.7202/050583ar>

Aspects dynamiques du marché du travail au Québec

Paul-Martel Roy

Utilisant les données d'une enquête spéciale de Statistique Canada, l'auteur examine d'abord la dynamique du marché du travail au Québec comparativement à celle du Canada et de l'Ontario. Il étudie ensuite la situation spécifique au Québec en se concentrant sur les travailleurs déplacés et recyclés.

L'accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis entraînera vraisemblablement le déplacement d'un nombre important de travailleurs québécois. Nous voulons montrer ici qu'une partie non négligeable des travailleurs ainsi déplacés auront des problèmes importants pour se recycler. Bien plus, dans son fonctionnement habituel, le marché du travail québécois crée de tels problèmes, l'accord de libre-échange ne faisant qu'ajouter aux autres chocs. De ceci il découle que, parmi d'autres, une politique active de main-d'oeuvre globale et permanente semble requise pour certains groupes de travailleurs, mais encore pour aider ceux qui seront touchés par l'accord de libre-échange.

UNE DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il existe certes beaucoup de mobilité sur le marché du travail au Québec. Si nous considérons les stocks et les flux entre trois états: emploi, chômage et inactivité pour l'année 1981, année pour laquelle nous disposons des coefficients requis, nous trouvons qu'en moyenne 253,525 changements de statut surviennent à chaque mois pour une population active de

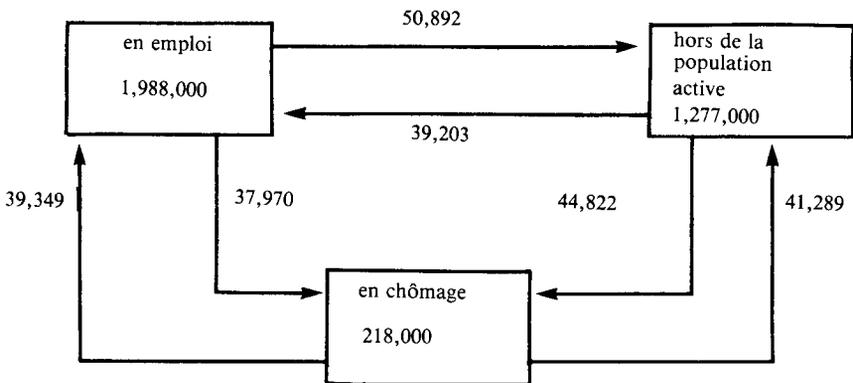
• ROY, P.-M., Professeur, Département des sciences économiques et chercheur au Centre de recherche sur les politiques économiques (CERPE), Université du Québec à Montréal (UQAM).

** L'auteur tient à remercier Michel Cournoyer du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec pour sa collaboration et Guy Gagnon, alors étudiant à la maîtrise en économie à l'UQAM, qui a agi comme assistant de recherche.

2,206,000 travailleurs et une population de 15 ans et plus de 3,483,000 personnes. Le schéma 1 indique aussi que les mouvements entre l'emploi et le chômage en 1981 se situent entre 37,970 et 39,349 à chaque mois; que les mouvements entre le chômage et l'inactivité sont plus importants: entre 41,289 et 44,822; que les mouvements entre l'emploi et l'inactivité sont encore plus importants: entre 39,203 et 50,892 à chaque mois. Il s'agit certes là, selon n'importe quel critère, de chiffres fort élevés, qui se retrouvent d'ailleurs à leur échelle dans l'ensemble du Canada et aux États-Unis. Comme une partie importante de la population de 15 ans et plus est stable dans son état, cela signifie qu'une autre partie de cette population est extrêmement fluide sur le marché du travail. Est-ce à dire que cette fluidité permet un ajustement harmonieux sur le marché, que les demandeurs d'emploi cherchent et trouvent un tel emploi dans des délais relativement brefs? Certes non, pour une proportion importante d'entre eux en tout cas. Les nombreux mouvements sur le marché seraient plutôt le reflet de tentatives, répétées parce qu'infructueuses, de s'insérer de façon stable sur le marché du travail.

SCHÉMA 1

Stocks et flux sur le marché du travail, moyennes mensuelles pour 1981, Québec



Population active:	2,206,000
Population de 15 ans et plus:	3,483,000
Taux d'activité:	63,3%
Taux de chômage:	9,88%

Source: F. MAYER et P.-M. ROY, «Aspects dynamiques de la structure du chômage au Québec», *L'Actualité Économique*, vol. 61, no 2, juin 1985 et Statistique Canada, *La Main-d'Oeuvre*, no de cat.: 71-001, décembre 1981.

Pour appuyer cette réponse, nous utiliserons les résultats d'une enquête spéciale effectuée par Statistique Canada, à la demande de Emploi et Immigration Canada, en janvier 1986, enquête complémentaire à celle sur la population active. Cette enquête est extrêmement intéressante parce qu'elle permet de retracer ce qu'il est advenu des personnes qui ont perdu leur emploi entre 1981 et 1984 et surtout quel était leur statut, leur situation, en janvier 1986. La période 1981-84 est sûrement particulière puisqu'elle comprend la grave récession de 1982-83.

Cependant, il existe une similitude certaine entre l'année 1981 et la période où nous nous trouvons maintenant:

- croissance ralentie anticipée ou récession;
- taux de chômage encore au delà de 9%, en croissance après avoir diminué;
- choc non négligeable déjà amorcé sur le marché du travail à la suite, dans ce cas-ci, de l'accord de libre-échange.

Par ailleurs, l'enquête permet de connaître le cheminement des personnes déplacées jusqu'à cinq ans après le début de la période considérée. Or, un aspect important de mon propos est justement d'envisager le cheminement des personnes déplacées par l'accord de libre-échange. L'enquête précitée permet de répondre à certaines questions relatives à la probabilité de licenciement, à la rémunération des emplois perdus, au résultat des déplacements, à la durée de la recherche d'emploi, aux programmes d'adaptation au marché du travail, aux écarts de salaire entre l'emploi perdu et le nouvel emploi s'il y a lieu, au mouvement intersectoriel des travailleurs licenciés et aux mouvements du secteur manufacturier vers le secteur des services. Nous présenterons ici certains grands résultats pour le Québec, l'ensemble du Canada et l'Ontario, suivis de résultats plus détaillés pour le Québec seul et nous traiterons enfin du recyclage des travailleurs.

LA DYNAMIQUE AU QUÉBEC COMPARATIVEMENT AU CANADA ET À L'ONTARIO

En vue de présenter certains aspects de la dynamique du marché du travail au Québec comparativement à celle du Canada et de l'Ontario, nous allons d'abord examiner des données de base de l'enquête précitée. La population dont nous traiterons ici est composée de *travailleurs qui, entre janvier 1981 et décembre 1984 inclusivement, ont perdu un emploi à temps plein et n'ont pas été rappelés par le même employeur*. On voit, au tableau 1, que pour l'ensemble du Canada leur nombre a atteint 998,000; au Québec, 290,000 et en Ontario, 294,000, ce qui est presque identique malgré

que la population active soit bien plus nombreuse en Ontario. La plus forte proportion au Québec de travailleurs ayant perdu un emploi à temps plein et qui n'ont pas été rappelés par le même employeur entre 1981 et 1984 apparaît clairement lorsqu'on considère le taux de risque.

TABLEAU 1

Travailleurs qui, entre 1981 et 1984, ont perdu un emploi à temps plein et n'ont pas été rappelés par le même employeur, emploi et taux de risque Canada, Québec et Ontario

	<i>Pertes d'emploi</i>		<i>Emploi</i>	<i>Taux de risque</i> (4) = (2)/(3)
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>		
	(1)	(2)		
Canada	998,000	100	100	1,0
Québec	290,000	29,0	24,2	1,2
Ontario	294,000	29,4	36,7	0,8

Source: G. PICOT et T. WANNELL, «Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie canadienne», *La population active*, Statistique Canada, no de cat.: 71-001, mars 1987, p. 136, et calculs de l'auteur.

Le taux de risque au Québec, par exemple, se définit comme la proportion des *pertes d'emploi* au Québec par rapport à l'ensemble du Canada divisée par la proportion de *l'emploi* au Québec par rapport à l'ensemble du Canada, soit:

$$\frac{\text{Pertes d'emploi au Québec}}{\text{Pertes d'emploi au Canada}}$$

$$\frac{\text{Emploi total au Québec}}{\text{Emploi total au Canada}}$$

Par définition, le taux de risque pour l'ensemble du Canada est de 1,0. On voit tout de suite que pour le Québec ce taux de risque est de 1,2, soit de 50% plus élevé qu'en Ontario où il n'est que de 0,8. Ce phénomène n'a pas de quoi nous étonner puisque le taux de chômage lui-même, on le sait, est fréquemment de 50% plus élevé au Québec qu'en Ontario.

Le tableau 2 présente la proportion des travailleurs de notre échantillon qui ont trouvé un nouvel emploi, qu'ils ont pu perdre par la suite, et la proportion de ceux qui n'en ont pas trouvé de même que, pour ceux qui en ont trouvé un, les proportions de ceux pour qui le premier emploi trouvé était soit à temps plein soit à temps partiel.

Tableau 2

**Proportion des travailleurs qui, entre 1981 et 1984,
ont perdu un emploi à temps plein, n'ont pas été rappelés par
le même employeur, ayant trouvé et n'ayant pas trouvé
un nouvel emploi, Canada, Québec et Ontario**

	<i>Ont perdu un emploi à temps plein</i>	<i>Ont trouvé un nouvel emploi</i>			<i>N'ont pas trouvé de nouvel emploi</i>
		<i>Sous total %</i>	<i>Temps partiel %</i>	<i>Temps plein %</i>	<i>Sous total %</i>
Canada	998,000	86,8	71,5	15,3	13,2
Québec	290,000	80,3	67,0	13,3	19,7
Ontario	294,000	91,6	79,1	12,5	8,4

Source: G. PICOT et T. WANNELL, *op. cit.*, p. 139.

Il faut se souvenir que les personnes retenues dans l'échantillon ont perdu un emploi à temps plein entre 1981 et 1984 et n'ont pas été rappelées par le même employeur. La proportion de ceux qui avaient trouvé un nouvel emploi avant janvier 1986 est certes non négligeable: 80,3% au Québec, 91,6% en Ontario et 86,8% pour l'ensemble du Canada. Ceci donne comme résultat bien sûr que la proportion de ceux qui n'avaient pas trouvé de nouvel emploi en janvier 1986 est de 19,7%, 8,4% et 13,2% respectivement pour le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada. Cependant, le premier emploi trouvé par les personnes qui ont perdu un emploi à temps plein entre 1981 et 1984 et qui n'ont pas été rappelées par le même employeur n'est pas toujours un emploi à temps plein, il s'en faut de beaucoup. Ainsi, au Québec, 67,0% des personnes ayant perdu un emploi à temps plein ont eu par la suite, comme premier emploi, un emploi à temps partiel. Les chiffres correspondants pour l'Ontario et l'ensemble du Canada sont de 79,1% et 71,5% respectivement, ce qui, dans tous les cas, est énorme et inattendu. On est porté à penser généralement, en effet, que si quelqu'un perd un emploi à temps plein, il cherchera par la suite et n'acceptera qu'un emploi à temps plein. On voit bien que dans une très forte proportion ce n'est pas le cas.

Mais il y a plus. Les personnes employées à temps plein qui ont perdu leur emploi entre 1981 et 1984 et qui avaient trouvé un nouvel emploi à temps plein ou à temps partiel avant janvier 1986 n'avaient pas toutes, en janvier 1986, conservé ce nouvel emploi ou tout autre emploi subséquent.

Autrement dit, la proportion des personnes occupées en janvier 1986 est moindre que celle des personnes qui avaient trouvé un nouvel emploi avant janvier 1986. C'est ce qu'on trouve au tableau 3. On y voit en effet que pour le Québec, en janvier 1986, la proportion des personnes occupées dans notre échantillon est de 53,6% alors que la proportion des personnes qui avaient trouvé un nouvel emploi (tableau 2) était de 80,3%. Un phénomène similaire, quoique à un niveau moindre, se remarque pour l'Ontario et l'ensemble du Canada. Le même tableau 3 contient d'autres révélations plutôt fracassantes. Ainsi on peut constater qu'au Québec, en janvier 1986, 20,9% de l'échantillon de base s'est retiré de la main-d'oeuvre. Ceci donne, pour ceux qui sont demeurés dans la population active, un taux de chômage de 32,2%. Ces chiffres sont énormes en termes absolus, c'est certain. Ils le sont aussi en termes relatifs. Ainsi, le taux de chômage de ceux qui sont demeurés dans la population active est, au Québec, de 29,31% plus élevé que dans l'ensemble du Canada et de 101,25% plus élevé qu'en Ontario. Voici un type de résultat que seule une analyse dynamique permet de faire apparaître et qu'il est très utile de connaître même si cela est rarement possible. Cette analyse dynamique met encore davantage en évidence que l'analyse conventionnelle le problème du chômage au Québec et les problèmes d'adaptation des travailleurs aux chocs qui surviennent sur le marché du travail.

TABLEAU 3

Situation vis-à-vis de l'activité au mois de janvier 1986 des travailleurs qui, entre 1981 et 1984, ont perdu un emploi à temps plein et n'ont pas été rappelés par le même employeur, Canada, Québec et Ontario

	Travailleurs licenciés	Occupés %	Chômeurs %	Inactifs %	Taux de chômage %
Canada	998,000	62,9	20,9	16,2	24,9
Québec	290,000	53,6	25,5	20,9	32,2
Ontario	294,000	73,8	14,1	12,1	16,0

Source: G. PICOT et T. WANNELL, *op. cit.*, p. 141.

Cette difficulté d'adaptation apparaît dans le nombre de semaines consacrées à la recherche d'un emploi par les travailleurs qui ont perdu un emploi à temps plein et qui ont trouvé par la suite un nouvel emploi à temps plein, qu'ils ont peut-être perdu à nouveau par après.

Le tableau 4 nous montre que la durée moyenne de recherche d'emploi pour ce groupe est de 27,4 semaines au Québec alors qu'elle est de 20,3 semaines pour l'Ontario et 23,5 semaines pour l'ensemble du Canada. En outre, la proportion des travailleurs de notre échantillon qui donc *ont perdu un emploi à temps plein* entre 1981 et 1984, qui n'ont pas été rappelés par le même employeur et qui avant janvier 1986 *ont trouvé à nouveau un emploi à temps plein* (qu'ils ont peut-être perdu à nouveau par la suite et qui n'était pas nécessairement leur premier emploi trouvé) est de 59,65% au Québec (173,000/290,000) alors qu'elle est de 73,46% en Ontario (216,000/294,000) et de 65,93% pour l'ensemble du Canada (658,000/998,000). On pourrait faire un grand nombre de remarques sur la structure de la durée de la recherche d'emploi. Qu'il nous suffise de constater qu'au Québec la proportion de ceux dont la recherche a duré plus que six mois est de 41,0% alors qu'en Ontario elle est de 26,4% et de 32,5% dans l'ensemble du Canada.

TABLEAU 4

Nombre de semaines consacrées à la recherche d'un emploi par les travailleurs ayant perdu un emploi à temps plein et trouvé à nouveau un emploi à temps plein, Canada, Québec et Ontario

	Travailleurs considérés en milliers	Semaines de recherche d'emploi					Moyenne
		0-3 %	4-13 %	14-26 %	27-52 %	53 +	
Canada	658	25,5	24,2	17,8	22,2	10,3	23,5
Québec	173	22,6	19,7	16,7	28,5	12,5	27,4
Ontario	216	27,2	27,4	18,9	18,4	8,0	20,3

Source: G. PICOT et T. WANNELL, *op. cit.*, p. 142.

De tout ceci on peut aisément conclure que quel que soit l'aspect retenu: la proportion des travailleurs ayant perdu un emploi à temps plein et qui n'ont pas été rappelés par le même employeur; la proportion de ceux qui n'ont pas trouvé de nouvel emploi; la proportion de ceux qui n'ont pas trouvé de nouvel emploi à temps plein; la proportion de ceux qui se sont retirés de la population active; la proportion de ceux dont la recherche d'un emploi à temps plein a duré plus que six mois, l'indicateur qu'on obtient pour le Québec est bien pire que celui qu'on obtient pour l'Ontario et l'ensemble du Canada. Que la situation de l'emploi et du chômage soit moins

bonne au Québec qu'elle ne l'est en Ontario et dans l'ensemble du Canada, on le savait déjà. L'intérêt ici est de connaître quelle forme et quelle ampleur prend ce phénomène lorsqu'on l'envisage sous un angle dynamique. La réponse est simple et claire: le phénomène est encore plus évident lorsqu'on l'aborde de façon dynamique.

LA DYNAMIQUE SPÉCIFIQUE AU QUÉBEC

Étant donné les résultats qui précèdent, nous avons voulu en savoir plus sur le processus de recherche d'emploi au Québec en particulier et nous avons procédé, pour le Québec, à des compilations spéciales plus élaborées et plus spécifiques. Ainsi, au tableau 5 nous présentons, pour le Québec, un taux de risque, un taux de chance et une cote par sexe, par groupe d'âge, par niveau d'instruction et par branche d'activité. Ces concepts de taux de risque, de taux de chance et de cote demandent quelques explications.

- *Le taux de risque* pour un groupe donné (sexe, âge, niveau d'instruction, branche d'activité) se mesure par le nombre des emplois perdus, spécifique à ce groupe, entre 1981 et 1984, sur le total des emplois perdus pendant cette période, par rapport à l'emploi en janvier 1986, pour ce groupe, sur le total de l'emploi en janvier 1986. Pour ceux qui ont perdu un emploi à plus d'une reprise entre 1981 et 1984, l'emploi considéré est celui qui a duré le plus longtemps.
- *Le taux de chance* pour un groupe donné (sexe, âge, niveau d'instruction, branche d'activité) se mesure par le nombre des emplois trouvés spécifique à ce groupe, sur le total des emplois trouvés, par rapport à l'emploi, en janvier 1986, pour ce groupe, sur le total de l'emploi en janvier 1986.
- *La cote*, pour un groupe donné, se mesure par le nombre des emplois trouvés, spécifique à ce groupe, sur le total des emplois trouvés, par rapport au nombre d'emplois perdus, pour ce groupe, sur le total des emplois perdus. Il s'agit plus simplement du taux de chance divisé par le taux de risque.

Bien entendu, plus le taux de risque est faible et plus le taux de chance est élevé, plus la cote sera élevée et plus un groupe est dans une position favorable, et inversement. On peut constater au tableau 5 que le taux de risque est plus élevé pour les hommes que pour les femmes; cependant, le taux de chance est proportionnellement encore plus élevé pour les hommes que pour les femmes; ceci, finalement, donne aux *hommes* une cote plus élevée qu'aux *femmes*.

TABLEAU 5
Taux de risque, taux de chance et cote
Québec, 1981-1986

	<i>Taux de risque</i>	<i>Taux de chance</i>	<i>Cote</i>
Sexe			
Hommes	1,08	1,17	1,08
Femmes	0,89	0,77	0,86
Groupe d'âge			
15-24	1,48	1,49	1,01
25-34	1,18	1,37	1,16
35-44	0,67	0,65	0,97
45-54	0,85	0,76	0,89
55-64	0,80	0,37	0,47
65-69	2,24	0,94	0,41
Niveau d'instruction			
• Études élémentaires ou aucunes	1,22	0,68	0,55
• Études secondaires partielles ou complétées	1,16	1,09	0,94
• Études post-secondaires partielles	1,09	1,49	1,36
• Études post-secondaires complétées	0,79	1,09	1,38
• Études universitaires	0,45	0,65	1,45
Branche d'activité			
• Agriculture	0,58	0,59	1,01
• Autres primaires	2,55	1,32	0,57
• Manufacturier, non-durables	1,65	1,17	0,70
• Manufacturier, durables	1,54	1,37	0,88
• Construction	2,11	1,65	0,78
• Transport, etc.	0,56	0,82	1,46
• Commerce de gros	1,04	1,19	1,14
• Commerce de détail	1,22	1,33	1,09
• Finance, etc.	0,48	0,77	1,60
• Services à la communauté	0,33	0,51	1,54
• Services personnels	1,23	0,98	0,79
• Services aux entreprises et autres services	1,09	1,44	1,31
• Administration publique	0,46	0,68	1,47

Source: Statistique Canada, *La population active*, enquête spéciale de janvier 1986, compilation du M.M.S.R., Québec, calculs de l'auteur.

L'examen de la cote selon le *groupe d'âge* donne un résultat très intéressant. Si on exclut le groupe des 15-24 ans, on constate que plus on considère un groupe élevé d'âge, plus la cote est faible. Elle passe de 1,16 pour les 25-34 ans à 0,41 pour les 65-69 ans. Pour les 55-64 ans, elle n'est que de

0,47, ce qui est certainement très faible et peu encourageant. On constate d'ailleurs qu'il existe une coupure très nette entre le groupe des 45-54 ans et le groupe des 55-64 ans. Dans le premier cas, la cote est de 0,89 alors que dans le second elle n'est que de 0,47. L'étonnant dans l'examen de la cote selon le groupe d'âge est aussi que le déclin de la cote s'amorce aussi tôt qu'à 35 ans. On aurait pu penser que ce déclin ne se produirait qu'à 45 ou 55 ans. Quant au groupe des 15-24 ans, il est atypique probablement parce qu'il est composite et correspond à l'âge d'insertion au marché du travail.

La cote selon le *niveau d'instruction* correspond tout à fait à ce à quoi on peut s'attendre selon la théorie de l'investissement en capital humain: plus on considère un niveau d'éducation élevé, plus on découvre une cote élevée et ceci de façon régulière: la cote passe de 0,55 pour le niveau «études élémentaires ou aucunes», à 1,45 pour le niveau «études universitaires». Assez curieusement, le taux de chance est plus élevé dans le premier cas que dans le second; cependant, le taux de risque est bien plus faible pour le niveau d'études universitaires que pour le niveau d'études primaires.

De l'examen de la cote selon la *branche d'activité*, un fait majeur ressort: si on fait abstraction de la branche des services personnels, les cotes les plus faibles se retrouvent dans les industries primaires autres que l'agriculture, les industries manufacturières et la construction. Par ailleurs, les cotes supérieures à 1,0 se retrouvent dans l'agriculture et le secteur tertiaire. Dans le secteur manufacturier, ce n'est pas que le taux de chance soit faible: à 1,17 pour les biens non durables et 1,37 pour les biens durables, il s'agit de taux plus élevés que pour la finance, les services à la communauté et l'administration publique. Cependant, les taux de risque, à 1,65 et 1,54 y sont relativement très élevés, ce qui explique les faibles cotes des industries manufacturières. Cela est encore plus vrai de la construction avec un taux de risque et un taux de chance de 2,11 et 1,65 respectivement. La construction est une activité fortement cyclique, c'est bien connu. L'examen sommaire des cotes selon la branche d'activité fait donc apparaître le glissement de l'emploi du secondaire vers le tertiaire, les cotes étant en général plus élevées dans le tertiaire que dans le secondaire.

Nous ne possédons pas la cote pour chacun des groupes majeurs d'industries manufacturières pour le Québec. Cependant, nous disposons, à partir toujours de la même enquête, de taux de risque par *groupe majeur d'industries manufacturières pour l'ensemble du Canada* (Picot et Wannell, 1987, p. 137). Sauf pour l'industrie du papier, ces taux sont tous supérieurs à 1,0, les plus élevés se trouvant dans l'industrie du meuble (1,6), de la fabrication de machines (1,7), de produits en métal (1,6) et surtout du textile (2,0) et vêtement (2,0). Si par ailleurs, comme tout nous porte à le croire,

l'ordre des taux de risque est le même au Québec que dans l'ensemble du Canada, on se retrouve avec *les taux de risque les plus élevés dans les industries du textile et du vêtement*.

Notre technique consistant à calculer un taux de risque, un taux de chance et à attribuer une cote à divers groupes spécifiques rend possibles des prédictions assez précises que nous allons maintenant illustrer.

TRAVAILLEURS DÉPLACÉS ET RECYCLÉS

Pour illustrer les difficultés que pourront rencontrer des groupes spécifiques de travailleurs suite, notamment, à l'accord de libre-échange, prenons à titre d'exemple et comme cas particulier l'industrie du vêtement. La main-d'oeuvre, qu'on y retrouve, est constituée d'une majorité de femmes, relativement âgées et relativement peu instruites (Commission du textile et du vêtement, 1985, tableaux 32, 33 et 34). Rappelons-nous maintenant les cotes que nous avons examinées plus haut: selon le sexe, la cote la plus faible est pour les femmes; selon l'âge, elle est plus faible pour les gens plus âgés; selon le niveau d'instruction, elle est plus faible pour les gens peu instruits. Les femmes relativement âgées et relativement peu instruites de l'industrie du vêtement auront un réel problème pour se retrouver un emploi si, à la suite de l'accord de libre-échange par exemple, elles perdent celui qu'elles détiennent maintenant. Or ceci est non seulement possible mais même probable étant donné qu'il s'agit de l'industrie ayant le plus fort taux de risque en temps normal (Picot et Wannell, 1987, p. 137) et qu'il s'agit de l'industrie dont on s'accorde pour dire qu'elle pourrait le plus souffrir de l'accord de libre-échange. On pourrait multiplier les exemples comme celui qui vient d'être donné.

Il se peut que l'accord de libre-échange en lui-même ne déplace pas un fort pourcentage de la main-d'oeuvre au Québec. On peut cependant être sûr que certains groupes de travailleurs, selon le sexe, l'âge, l'industrie, l'occupation ou la région en subiront lourdement les conséquences. Cela n'est pas nouveau. Il arrive souvent que des groupes de travailleurs soient déplacés. Cependant, dans le cas qui nous occupe, il s'agirait du résultat d'une politique délibérée, voulue pour améliorer le bien-être général. Dans un tel cas de travailleurs déplacés qui subissent certains préjudices en vue de l'intérêt général, préjudice qu'ils ne pouvaient ni prévoir ni prévenir, ils doivent très certainement être dédommagés et on doit les aider dans leur réinsertion.

Le dédommagement minimal est sans doute celui qui est prévu par l'assurance-chômage, les normes minimales du travail et les règles relatives aux licenciements collectifs. Quant aux mesures de réinsertion, il en existe dont on peut examiner en partie l'efficacité.

Pour ce faire, nous aurons recours au tableau 6 qui se rapporte à la totalité des personnes qui ont perdu leur emploi — à temps plein ou à temps partiel — entre 1981 et 1984. Il ne s'agit pas de la même population que pour les tableaux précédents. On se souvient que pour ceux-ci, la population était constituée des seuls travailleurs qui, entre 1981 et 1984, avaient perdu un emploi à temps plein et qui n'avaient pas été rappelés par le même employeur. Parmi notre nouvelle population, nous examinons le nombre et la proportion de ceux qui ont perçu des prestations d'assurance-chômage, de ceux qui ont perçu la totalité des prestations permises, le nombre et la proportion de ceux qui ont suivi une formation afin d'obtenir un nouvel emploi et la source de financement de cette formation. On distingue selon que l'emploi perdu était à temps plein ou à temps partiel.

TABLEAU 6
Mesures d'adaptation au marché du travail
Personnes ayant perdu un emploi entre 1981 et 1984
Québec

	<i>Ont perdu un emploi à temps plein</i>			<i>Ont perdu un emploi à temps partiel</i>		
	<i>Oui %</i>	<i>Non %</i>	<i>Total Nb</i>	<i>Oui %</i>	<i>Non %</i>	<i>Total Nb</i>
Ont perçu des prestations d'assurance-chômage	79,41	20,59	417961	50,70	49,30	54024
Ont perçu la totalité des prestations permises	42,73	57,27	331739	46,55	53,45	27087
Ont suivi une formation en vue d'un nouvel emploi	13,11	86,89	417961	20,47	79,53	54024
La formation suivie était à temps plein (non à temps partiel)	46,64	53,36	54531	65,36	34,64	11058
Formation en totalité ou en partie financée par le programme gouvernemental	37,69	62,31	54531	29,61	70,39	11058

Source: Statistique Canada, *La population active*, enquête spéciale de janvier 1986, compilation du M.M.S.R., Québec.

On constate à ce tableau 6 que parmi ceux qui ont perdu un emploi à temps plein, 79,41% ont perçu des prestations d'assurance-chômage, 42,73% percevant la totalité des prestations permises. Pour ceux qui ont perdu un emploi à temps partiel, les mêmes proportions sont de 50,70% et 46,55% respectivement. Ainsi donc, parmi les personnes qui ont perdu un emploi à temps partiel, une plus faible proportion a perçu des prestations d'assurance-chômage, mais une plus forte proportion a perçu la totalité des prestations auxquelles elle avait droit.

Lorsqu'on examine par ailleurs la proportion de ceux qui ont suivi une formation quelconque afin d'obtenir un nouvel emploi, on constate que cette proportion est de 13,11% pour ceux qui ont perdu un emploi à temps plein. Pour 46,64% de ce nombre la formation était à temps plein et la dite formation a reçu une aide financière gouvernementale totale ou partielle dans 37,69% des cas. Si on applique ce 37,69% au 13,11% de ceux qui ont suivi une formation quelconque afin d'obtenir un nouvel emploi, on trouve que 4,94% des personnes qui ont perdu un emploi à temps plein entre 1981 et 1984 au Québec ont suivi une formation en vue d'obtenir un nouvel emploi, formation financée en tout ou en partie par un programme gouvernemental.

Dans le cas des personnes qui ont perdu un emploi à temps partiel, on trouve que 20,47% ont suivi une formation, laquelle a reçu une aide financière gouvernementale totale ou partielle dans 29,61% des cas. Ainsi, 6,06% des personnes qui ont perdu un emploi à temps partiel entre 1981 et 1984 au Québec ont suivi une formation en vue d'obtenir un nouvel emploi, formation financée en tout ou en partie par un programme gouvernemental. Pour les personnes ayant perdu un emploi à temps plein, le chiffre équivalent, on l'a vu, était de 4,94%.

Cela paraît très peu. Certes, on ne dispose pas ici d'analyse coûts-bénéfices qui nous permettraient d'affirmer que c'est trop peu. On sait cependant que les dépenses consacrées à la promotion de l'emploi sont relativement peu importantes au Canada si on compare avec d'autres pays industrialisés (Conseil consultatif sur l'adaptation, 1989, tableaux 2.1 et 2.2, pp. 51 et 52). Ajouté au fait que 5,0% à 6,0% seulement des personnes qui ont perdu un emploi entre 1981 et 1984 au Québec ont suivi une formation en vue d'obtenir un nouvel emploi, formation financée en tout ou en partie par un programme gouvernemental, on a tout de même un argument qui milite en faveur d'une amélioration de la politique de formation de la main-d'oeuvre.

Il ne faut, par ailleurs, pas croire que le chômage au Québec, dont nous avons examiné certains éléments de la dynamique, se résume à une des formes du chômage structurel: l'inadéquation entre la qualité respective de

l'offre et de la demande de travail. Certes non. Les autres formes du chômage structurel sont là, bien présentes, les formes attribuables aux pressions changeantes de la démographie, notamment. Sans parler bien sûr du chômage conjoncturel. Tout cela est bien réel et vraisemblablement plus important numériquement que la forme de chômage qui peut être corrigée par l'une ou l'autre des politiques de main-d'oeuvre.

Cependant, lorsque les suites de l'accord de libre-échange déplaceront des groupes de travailleurs, il s'agira de déséquilibres non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs: des travailleurs auront à changer de secteur d'activité en plus grand nombre que sans accord de libre-échange; ils auront davantage à occuper des emplois aux caractéristiques différentes; pour ce faire, un recyclage mieux conçu, plus stimulant, plus accessible serait grandement avantageux. La durée du chômage pourrait ainsi être diminuée. Le bien-être des travailleurs touchés et le bien être collectif seraient améliorés. Les autres politiques doivent bien sûr continuer de s'appliquer. Voilà l'essentiel de mon propos.

CONCLUSION

Dans ce texte, nous avons d'abord voulu examiner la dynamique du marché du travail et plus particulièrement la dynamique du chômage au Québec comparativement à celle de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. Nous avons découvert que, d'une part, il existe une grande fluidité sur le marché du travail mais que celle-ci ne suffit pas à solutionner rapidement le problème du chômage. Lorsqu'on l'examine d'un point de vue dynamique, le chômage au Québec apparaît encore plus dramatique que lorsqu'on en fait l'analyse statique conventionnelle. Quel que soit l'aspect retenu: la proportion des travailleurs ayant perdu un emploi à temps plein et qui n'ont pas été rappelés par le même employeur; la proportion de ceux qui n'ont pas trouvé de nouvel emploi; la proportion de ceux qui n'ont pas trouvé de nouvel emploi à temps plein; la proportion de ceux qui se sont retirés de la population active; la proportion de ceux dont la recherche d'un emploi à temps plein a duré plus que dix mois, l'indicateur qu'on obtient pour le Québec est bien pire que celui qu'on obtient pour l'Ontario et l'ensemble du Canada et ceci à un niveau qui déborde largement ce qu'on obtient en analyse statique.

Nous avons ensuite examiné certains aspects du processus de recherche d'emploi au Québec pris isolément. En calculant un taux de risque, un taux de chance et en attribuant une cote à divers groupes spécifiques déterminés selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la branche d'activité, nous

avons pu identifier entre eux des différences importantes. L'analyse de ces différences nous a amené à conclure que les suites de l'accord de libre-échange atteindront différents groupes de travailleurs de façon fort variée, que certains groupes pourront être touchés de façon grave. Ceci nous a en outre amené à examiner une politique en particulier, la politique de formation de la main-d'oeuvre. Il s'avère que cette politique ne rejoint que de 5% à 6% de sa clientèle potentielle. C'est peu. On sait par ailleurs que les dépenses consacrées à la promotion de l'emploi sont relativement peu importantes au Canada si on les compare avec d'autres pays industrialisés. Ces deux éléments pris simultanément constituent un argument convaincant qui milite en faveur d'une amélioration de la politique de formation de la main-d'oeuvre.

Cette conclusion, pour aussi importante qu'elle soit, ne doit pas faire négliger les autres formes de chômage que le chômage structurel dû à un déséquilibre qualitatif entre l'offre et la demande de travail. Les autres formes de chômage sont bien présentes au Québec et il faut continuer de les combattre.

BIBLIOGRAPHIE

BELLEMARE, D. et L. POULIN-SIMON, *Le défi du plein emploi*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1986.

BODSON, P. et P.-M. ROY, *L'ajustement à une situation prolongée de chômage: aspects économiques*, cahiers du LABREV no 8515, Université du Québec à Montréal, 1985.

COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT, *Enquête sur les textiles et les vêtements*, Rapport au ministre de l'Expansion industrielle régionale, vol. 1, Ottawa, octobre 1985, 77 pages.

CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION, *S'adapter pour gagner*, Ottawa, Ministère des approvisionnements et services, mars 1989, 186 pages.

FORTIN, P., *Chômage, inflation et régulation de la conjoncture au Québec*, Montréal, Institut de Recherches C.D. Howe, 1980.

FLAIN, P.O. et E. SEHGAL, «Displaced Workers of 1979-83: How Well They Fared», *Monthly Labor Review*, U.S. Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, Washington, juin 1985.

HASAN, A. et P. DE BROUCKER, *Chômage et dynamique du marché du travail au Canada*, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1985.

MAGUN, S. et alii, *Commerce sans frontières: une évaluation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, Ottawa, Conseil économique du Canada, document no 346, juin 1988.

MAYER, F. et P.-M. ROY, «Aspects dynamiques de la structure du chômage au Québec», *L'Actualité Économique, Revue d'Analyse Économique*, vol. 61, no 2, juin 1985.

MAYER, F. et P.-M. ROY avec la collaboration de A. EMOND et R. PINEAULT, *La relation chômage-santé: une étude longitudinale*, cahier du LABREV no 8814, Université du Québec à Montréal, 1988.

M.M.S.R., *Le marché du travail au Québec: situation et problèmes actuels*, Québec, Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, janvier 1986.

MOLONEY, J., «Tendances récentes de l'emploi selon la branche d'activité, Canada et les provinces», *La population active*, Statistique Canada, no de cat.: 71-001, novembre 1986.

O.C.D.E., *Mesures d'aide aux travailleurs déplacés par suite d'un changement structurel*, Groupe de travail sur l'emploi du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales, Paris, 1986.

PICOT, G. et T. WANNELL, «Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie canadienne», *La population active*, Statistique Canada, no de cat.: 71-001, mars 1987, pp. 85-149.

PICOT, G., *Évolution de l'emploi dans les secteurs d'activité économique du Canada au cours de trois décennies; étude de la répartition industrielle de l'emploi, 1951-1954*, Statistique Canada, no de cat.: 89-507, février 1986.

ROBERTSON, M., «Analyse de l'adaptation de la main-d'oeuvre dans l'économie canadienne», *Bulletin du Marché du Travail*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada, vol. 4, no 5, juin 1987.

STATISTIQUE CANADA, *La main-d'oeuvre*, no de cat.: 71-001.

Dynamic Aspects of the Labour Market in Québec

In this paper, we examine the dynamics of the labour market, and more precisely the dynamics of unemployment in Québec relative to Ontario and the whole of Canada.

We first find that if it is true that there exists an important fluidity in the labour market, that fluidity is not sufficient to rapidly solve the unemployment problem.

Using the data of a special Statistics Canada survey we then look at unemployment in Québec, Ontario and Canada from a dynamic point of view. From that perspective, unemployment in Québec seems even more dramatic than the result of conventional static analysis. Whatever the aspect we concentrate upon the proportion of workers who have lost a full time job and who have not been recalled by the same employer, the proportion of those who have not found a new job, the proportion of those who have not found a new full time job, the proportion of those who

have got off the labour force, the proportion of those who have been looking for a full time job for more than six months, the score we get for Québec is much worse than the one we get, comparing to Ontario and Canada, in a conventional static analysis.

We also examine some aspects of the job search process, in Québec alone. We calculate a «risk of losing a job» rate, a «chance of finding a job» rate and a ranking for some specific groups according to sex, age, education level and industry. Differences appear to be important. Males are ranked higher than females; the younger higher than the older; the more educated higher than the less educated and service industries higher than manufacturing industries.

The analysis of these differences brings us to the conclusion that due to some special important changes in the market, the free trade agreement for example, some groups would suffer deeply.

We then look at one particular manpower program: the training and retraining policy. Only 5% to 6% of the target population get services. It is really not much. On the other hand, we know that employment promotion expenditures are less in Canada than in many other industrialized countries. These two facts, taken together, are for us a convincing argument that training and retraining policies should be improved.

This conclusion, however important it may be, should not make us forget the sources of unemployment other than the one analyzed here: unemployment due to a qualitative disequilibrium between demand and supply. The other sources of unemployment are really there in Québec. We must continue to analyze them and fight them.

**LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE NORMES
D'EMPLOI AU CANADA
(Code CEGC 014202)**

Un exposé des normes minimales d'emploi applicables au secteur privé prévues par les lois fédérales, provinciales et territoriales. On y trouve des textes analytiques et des tableaux sur des sujets tels l'âge de la scolarité obligatoire, l'âge minimum d'admission à l'emploi, les salaires minimums, l'égalité de la rémunération, les congés parentaux, la durée du travail et les heures supplémentaires, le jour de repos hebdomadaire, le congé annuel payé, les jours fériés payés, la cessation d'emploi et le recouvrement des salaires impayés

Édition de 1990; reliure spirale, 130 pages (21,5 x 28cm)
Prix: Canada - 20,00 \$ - A l'étranger - 24,00 \$ U.S

Direction des relations fédérales-provinciales
*Also available in English under the title: Employment Standards Legislation in Canada
(CGPC Code 014201)*

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Ottawa, Ontario, Canada, K1S 0S9

télécopieur (819) 994-1498 ☎ (819) 956-4802 telex 053-4296